

Microprogramme de premier cycle en gestion des relations de travail

Téléphone : 514 987-3000 #7095
Courriel : prog.grh@uqam.ca
Site Web : esg.uqam.ca/programmes/microprogramme-en-gestion-des-relations-de-travail/

Code	Titre	Crédits
9115	Microprogramme de premier cycle en gestion des relations de travail	9

Trimestre(s) d'admission	Automne Hiver
Contingent	Programme non contingenté
Régime et durée des études	Offert à temps partiel
Campus	Campus de Montréal

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en gestion des relations de travail vise à offrir une formation spécifique par l'acquisition de connaissances et de compétences approfondies dans le domaine.

Plus spécifiquement, le programme permet de:

- Maîtriser les principales dispositions législatives pertinentes relatives tant aux rapports individuels que collectifs du travail, de même qu'aux politiques publiques, en fonction des particularités du partage constitutionnel, et apprendre à les appliquer à des situations réelles de gestion;
- Jauger la philosophie des relations de travail qui anime les rapports collectifs du travail entre l'organisation et les syndicats de ses employés, de même qu'adopter des politiques, valeurs et des comportements congruents avec cette philosophie;
- Comprendre les effets de la philosophie des relations de travail des parties et ses conséquences sur les autres unités syndicales de l'organisation et sur les effectifs non syndiqués de la même organisation.
- Saisir l'interrelation des clauses d'une convention collective ou d'un protocole des conditions de travail, de même que leurs effets sur la gestion des opérations d'une organisation;
- Voir la structure syndicale et ses interrelations, de même que ses effets possibles sur les rapports collectifs du travail au sein d'une unité et d'une organisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique sur la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme

québécois équivalent. Seuil minimal de la cote de rendement (cote R) exigée : 22,00

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir travaillé au moins 2 ans dans le domaine de la gestion.

Base études universitaires

Au moment du dépôt de la demande d'admission, avoir réussi au moins douze crédits de niveau universitaire ou l'équivalent. Une moyenne minimale de 2,0 sur 4,3 ou l'équivalent est requise.

Base études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent. Une moyenne académique minimale de 11 sur 20 ou l'équivalent est exigée. (1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Régime et durée des études

Ce programme ne peut être suivi que sous un régime à temps partiel.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Les trois (3) cours suivants (9 crédits) :

ORH1620 Administration des lois du travail
 ORH5435 Introduction à la convention collective
 ORH5439 Introduction à la négociation collective

DESCRIPTION DES COURS

ORH1620 Administration des lois du travail

Ce cours sert à faire connaître les lois relatives aux rapports individuels et collectifs du travail et leur influence sur la gestion des ressources humaines, sur les relations du travail et sur la stratégie de l'organisation; à faire connaître la juridiction et le fonctionnement des organismes judiciaires et administratifs habilités à interpréter et à appliquer les lois du travail. L'étudiant apprendra les sources du droit du travail: éléments de compétence constitutionnelle, les normes du travail, contrat individuel de travail et convention collective; accréditation; contraintes relatives à la négociation collective; règlement des griefs et des différends; convention collective; cadre législatif

particulier aux secteurs public et parapublic.

ORH5435 Introduction à la convention collective

Connaître et analyser le contenu des dispositions des conventions collectives; étudier la fréquence des principales règles qui y sont élaborées et en saisir la portée sur les relations patronales-syndicales dans une organisation; prévoir des mécanismes nouveaux rendus nécessaires par l'état particulier des relations patronales-syndicales dans des secteurs spécifiques de l'activité économique. Ancienneté: promotion et rétrogradation. Évaluation des tâches. Conditions de travail. Mesures disciplinaires. Licenciement, rappels et démission. Langue de travail. Rémunération et primes.

Préalables académiques

ORH1620 Administration des lois du travail

ORH5439 Introduction à la négociation collective

La préparation technique à la négociation collective. Le déroulement de la négociation collective. Le personnel de négociation. La structure de négociation. La stratégie de négociation collective. La négociation collective dans divers secteurs. Certains aspects économiques, psychologiques et juridiques de la négociation. Évaluation et perspectives sur la négociation collective.

Préalables académiques

ORH1620 Administration des lois du travail

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 13/10/22, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Hiver 2023